

Directives anticipées

M^{me} Laurence Fleury, infirmière et membre de la commission d'éthique à l'H-JU

- Objectifs**
- Comprendre le cadre légal dans lequel s'inscrivent les directives anticipées et le représentant thérapeutique.
 - Comprendre les objectifs des directives anticipées et connaître les personnes impliquées.
 - Connaître le processus dans son entier, depuis l'élaboration du document jusqu'au partage de ce dernier.
 - Différencier le « discernement de la personne », le « représentant thérapeutique » et le « mandataire pour cause d'inaptitude ».
 - Différencier les directives anticipées des volontés présumées.
 - Réfléchir aux questions éthiques que la démarche engendre pour les professionnels.
 - Être capable d'accompagner le résident dans la rédaction de ses directives anticipées, ou d'accompagner la famille dans la rédaction des volontés présumées.
-

- Contenu**
- Exploration personnelle de ses freins et ressources à aborder la thématique des directives
 - Travaux de groupes ;
 - Echanges en petit et grand groupe ;
 - Elaboration de ses propres directives anticipées sur la base du document H-JU entre les 2 journées de formation ;
-

Horaires 2 jours, de 8h à 16h
Public-cible Le personnel soignant
Nombre 12 personnes

2 juin et 22 juin 2023

Hôpital du Jura – site de Porrentruy

Salles du 6^e qui seront précisées dans la confirmation